

9496 - L'exercice du métier d'avocat

question

L'exercice du métier d'avocat peut conduire une personne à défendre le mal parce que l'avocat cherche avant tout à prouver l'innocence de l'accusé qu'il défend... Est-ce que les gains de l'avocat sont illicites ? Existe-t-il des conditions islamiques pour l'exercice du métier de l'avocat ?

la réponse favorite

Le terme « **muhama** » dérive

de « **himaya** » (défendre). S'il s'agit de protéger le mal et

de le défendre, l'interdiction de l'action ne fait l'objet d'aucun doute. Car

on tombe alors dans ce qu'Allah a interdit dans sa parole : **«Entraidez-**

**vous dans l' accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vous
entraidez**

pas dans le péché et la transgression.» (Coran, 5 : 2). Si l'intervention

de l'avocat vise à protéger le bien et à plaider en sa faveur, elle est alors

bonne et conforme à l'ordre du Très Haut ainsi exprimée : **«Entraidez- vous**

**dans l' accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vous entraidez
pas dans le péché et la transgression »** (Coran, 5 : 2). Cela étant,

celui qui se prépare à exercer ce métier doit bien réfléchir avant de plaider

une cause. Si le droit est du côté de son client, il accepte de prendre son

cas, soutient la vérité et celui qui la détient. En revanche, si la vérité est

du côté de l'adversaire de son client, il peut aussi intervenir, pas nécessairement

comme le souhaite son client, mais pour éviter à celui-ci d'entrer dans ce qu'Allah

lui a interdit, à savoir une réclamation mal fondée. En effet, le Prophète (bénédition

et salut soient sur lui) a dit : « aide ton frère, agresseur ou agressé !

- Ils lui dirent : **« ô Messenger d'Allah ! S'il est agressé, nous**

comprenons qu'il soit soutenu, mais comment le soutenir s'il est l'agresseur ? »

- « le soutenir dans ce cas, c'est l'empêcher de poursuivre l'agression ».

Si l'avocat sait que le client a tort, il doit

lui donner des conseils, l'avertir et le mettre en garde contre l'enclenchement du procès, et lui montrer pourquoi son cas est indéfendable afin qu'il renonce au procès avec conviction.